

Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a présidé aujourd'hui le Comité Interministériel Handicap (CIH). Créé en 2009 pour renforcer le pilotage interministériel de la politique du handicap, il n'avait jamais été réuni, au-delà de sa réunion d'installation. Le Premier ministre a également, à cette occasion, rencontré les associations membres de la commission permanente du conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).

Autour du Premier ministre, c'est l'ensemble du gouvernement qui marque son engagement pour l'inclusion des personnes handicapées et de leurs familles.

Sous l'impulsion et la coordination de Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, et de Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, une feuille de route gouvernementale a été dessinée autour de cinq grands axes : la jeunesse, l'emploi, l'accessibilité, l'accompagnement et la gouvernance de la politique du handicap, avec un objectif : relever le défi de l'égalité.

Après la décision de proposer un CDI aux 28.000 auxiliaires de vie scolaire et de créer un diplôme d'Etat d'accompagnant, le gouvernement poursuivra sa politique au service des jeunes handicapés et de leurs parents. Une consultation des partenaires sociaux et organisations syndicales de la fonction publique sera conduite pour ouvrir un droit à la formation aux parents découvrant le handicap de leur enfant.

L'accès et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés seront facilités à travers la négociation sur la formation professionnelle, le renforcement de l'obligation de reclassement professionnel des salariés devenus inaptes ou encore la reconnaissance des travailleurs handicapés indépendants.

Dans la suite du plan autisme présenté au mois de mai dernier, l'accompagnement des enfants handicapés sera facilité grâce à la prise en charge intégrale des frais de transport vers les centres d'action médico-sociale précoce (CAMPS) et les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP).

Le développement de l'accessibilité universelle est affirmé comme une priorité gouvernementale. L'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports souffre d'un important retard qui compromet l'échéance de 2015. L'accessibilité reste pourtant la condition sine qua non d'une société plus égalitaire. Le Gouvernement a donc pris des décisions à la mesure de l'enjeu : mise en place d'agendas d'accessibilité programmée par voie d'ordonnance, mobilisation des fonds de la caisse des dépôts et des consignations (CDC) et de BPI France, recrutement de 1000 ambassadeurs de l'accessibilité. Une concertation entre tous les acteurs concernés va être engagée dès le mois d'octobre pour mobiliser de façon volontariste et pragmatique autour de l'objectif de mise en accessibilité, en s'appuyant sur les préconisations du rapport de la sénatrice Claire-Lise Campion.

Un premier bilan de cette feuille de route gouvernementale sera présenté à l'occasion de la Conférence Nationale du Handicap qui se réunira en 2014.

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Comité interministériel du Handicap le défi de légalité](#)